

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2025 – 14H30

PROCES VERBAL

MEMBRES DU CONSEIL	QUALITE	PRESENT	ABSENT	A DONNE PROCURATION A	REPRESENTE PAR SON SUPPLEANT
LEANDRI Ange-François	Président	X			
OLLANDINI Jean-Baptiste	Secrétaire	X			
ALARIS Nicolas	Titulaire				
ANDREANI Marie-Ange	Titulaire	X			
BARCELO Angelika	Titulaire				
BARTOLI Jean-Jacques	Titulaire	X			
BARTOLI Paul-Marie	Titulaire	X			
CAITUCOLI Paul-Joseph	Titulaire				
CARRIER Marie-Antoinette	Titulaire				
CIANFARANI Pierre	Titulaire	X			
CORTI Jacques	Titulaire				
COSTANZO Mathias	Titulaire			LEANDRI AF	
D'ORTOLI BERTRAND	Titulaire	X			
DUVAL Danielle	Titulaire	X			
ETTORI Ghislaine	Titulaire	X			
FAGGIANI Alain	Titulaire	X			
GIAIACOPI Michel	Titulaire	X			
ISTRIA Mireille	Titulaire	X			
ISTRIA Patrice	Titulaire	X			
LARI Ange	Titulaire			BARTOLI PM	
LEANDRI Jean-Yves	Titulaire	X			
LUCIANI Jean-Pierre	Titulaire				
MAZZONE Jean-Bernard	Titulaire	X			
MICHELETTI Vincent	Titulaire	X			
MONDOLONI Jeannine	Titulaire				
MONDOLONI Marie-Pierre	Titulaire				
MONDOLONI Marie-Liliane	Titulaire			D'ORTOLI B	
MOZZICONACCI José-Pierre	Titulaire	X			
NICOLAI Jacques	Titulaire	X			
PAOLINI François	Titulaire	X			
PERENEY Jean	Titulaire	X			
PIANELLI CASANOVA	Titulaire	X			
PUCCI Joseph	Titulaire				
PUTHOD HONORE Myriam	Titulaire			ETTORI G	
QUILICHINI Pascal	Titulaire	X			
ROCCA Antoine	Titulaire				
SCANAVINO François-Joseph	Titulaire			OLLANDINI JB	
TABERNER Elisabeth	Titulaire	X			
TOLINI Jean-Pierre	Titulaire	X			
TRAMONI Michel	Titulaire	X			

Le quorum, fixé à 21, est atteint compte tenu de la présence de 23 conseillers.

L'ordre du jour est le suivant :

1. MARCHE DE PRESTATIONS HYDROCURAGE
2. AVENANT AU MARCHE DE RENOUVELLEMENT DES MEMBRANES DE LA STEP DE PROPRIANO
3. REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU
4. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES TARRA
5. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA PEPINIERE DE TARRA
6. MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ACCUEIL DE LA PEPINIERE TARRA
7. MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PEPINIERE TARRA
8. ADOPTION DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLDPMA)
9. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES
10. ADMISSION EN NON VALEUR
11. CONVENTION AVEC LA MEDECINE DU TRAVAIL
12. RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2024
13. MODIFICATION DES STATUTS DU SYVADEC – ARTICLE 5
14. MODIFICATION DES STATUTS DU SYVADEC – ARTICLE 8
15. CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Monsieur OLLANDINI Jean- Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du précédent Conseil Communautaire est adopté.

.....

POINT N°1 : MARCHE DE PRESTATIONS HYDROCURAGE

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°2 : AVENANT AU MARCHE DE RENOUVELLEMENT DE MEMBRANES DE LA STEP DE PROPRIANO

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°3 : REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°4 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES TARRA

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°5 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES TARRA

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ACCUEIL DE LA PEPINIERE TARRA

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°7 : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PEPINIERE TARRA

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°8 : ADOPTION DU PLPDMA

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°9 : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°10 : ADMISSION EN NON VALEUR

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Le Président souligne que cette proposition s'inscrit dans le cadre de l'application des rappels réglementaires fixés dans le rapport de la Cour Régionale des Comptes.

Intervention de M. le Maire de Propriano, M. Bartoli Paul-Marie rappelant que les collectivités traversent une période de tensions sur les finances publiques. Au regard de cette situation, il est difficilement acceptable de « tirer un trait » sur ces recettes non perçues et qu'il conviendrait de trouver une méthode efficace et pérenne pour mobiliser rapidement et récolter ces recettes. Accepter ce rapport, c'est envoyer un signal de résignation face à l'incivisme de certains ou aux défaillances de recouvrement.

Le Président précise que ces recettes sont le corollaire d'un service rendu. A cet effet si l'entreprise a déposé le bilan ou a disparu, le comptable public ne dispose plus d'aucun levier. Maintenir ces créances à l'actif alors que nous savons qu'elles ne seront jamais perçues nuirait à la sincérité budgétaire de notre EPCI.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	27	1	0

POINT N°11 : DECISIONS MODIFICATIVES

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT 12 : CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°13 : RAPPORT D'ACTIVITE 2024.

Le rapport d'activité de l'ensemble des actions porté par la CC du Sarténais Valinco Taravo a été présenté.
Un exemplaire sera transmis à chaque commune.

POINT N°14 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS

Le Président présente la liste des actes pris au titre de ses délégations : il rappelle notamment qu'une régie de recettes a été créée pour assurer le fonctionnement de la pépinière TARRA, un avenant concernant l'actualisation du diagnostic et du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur les douze communes du secteur Sarténais-Valinco et enfin, l'acquisition de plusieurs parcelles sur la commune de Moca-Croce dans la perspective de construire une STEP.

POINT N°15 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYVADEC – ARTICLE 5

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°16 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYVADEC – ARTICLE 8

V. Rapport

Cf. Ci-après

VI. Discussions

Néant.

VII. Demande de scrutin particulier

Néant.

VIII. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

POINT N°17 : CONVENTION CAF

I. Rapport

Cf. Ci-après

II. Discussions

Néant.

III. Demande de scrutin particulier

Néant.

IV. Résultat des votes

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
23	5	28	28	0	0

QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de M. Nicolai, Maire de Petreto-Bicchisano, concernant le recours gracieux engagé par Paysage de France concernant les problématiques de pollution visuelle.

A cet effet, il est proposé d'engager une action concertée dans le délai imparti afin d'engager une procédure adaptée.

La séance est levée à 17h45.

.....

**

*